

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 111**22 janvier 2002****SOMMAIRE**

Asor S.A., Luxembourg	5283	bourg	5296
Ataraxie Holding S.A., Luxembourg	5283	Eurofin Management S.A., Luxembourg	5297
Boval S.A.H., Luxembourg	5286	Eurogipa S.A., Luxembourg	5297
Boval S.A.H., Luxembourg	5286	Eurokobuild S.A., Luxembourg	5297
Campêche S.A., Luxembourg	5290	Eurokobuild S.A., Luxembourg	5299
Cascada 2 S.A., Luxembourg	5286	Europe-Fiduce, GmbH, Mondercange	5299
Cascada 2 S.A., Luxembourg	5288	European Geophysical Services S.A., Luxembourg	5297
Cascada 2 S.A., Luxembourg	5288	Euroresearch Partnership S.A., Luxembourg	5295
Cascada 2 S.A., Luxembourg	5289	Euroresearch Partnership S.A., Luxembourg	5295
Centre - Fermeture - Bâtiment, S.à r.l., Luxembourg	5289	Exa Holding S.C.A., Luxembourg	5299
Cerfin S.A., Luxembourg	5290	Exa Holding S.C.A., Luxembourg	5301
CWE Property Holdings S.A., Luxembourg	5290	Excelsior 2000 S.A., Luxembourg	5302
Cyria S.A., Luxembourg	5292	Exmedia S.A., Luxembourg	5302
Da.Ti. S.A.H., Luxembourg	5292	Exmedia S.A., Luxembourg	5302
Darwin Holding S.A., Luxembourg	5292	Expanco S.A., Luxembourg	5303
Della Porta & C. S.A., Luxembourg	5293	Extenso Holding S.A., Luxembourg	5303
Della Porta & C. S.A., Luxembourg	5293	Extenso International S.A., Luxembourg	5301
Denda Group S.A.H., Luxembourg	5291	Extenso International S.A., Luxembourg	5301
Denda Group S.A.H., Luxembourg	5291	Extruplast S.A., Luxembourg	5303
Denda Group S.A.H., Luxembourg	5291	Filuxel S.A., Luxembourg	5305
Denda Group S.A.H., Luxembourg	5291	Filuxel S.A., Luxembourg	5305
Denda Group S.A.H., Luxembourg	5291	Finaflo S.A., Luxembourg	5304
Drej Holding S.A., Luxembourg	5294	Finaflo S.A., Luxembourg	5304
Dyllandi S.A., Luxembourg	5290	Finanzpress Holding S.A., Luxembourg	5304
E.C.T. Europe, S.à r.l., Sandweiler	5294	Florey Holding S.A., Luxembourg	5306
E.M.I. Advisory Company S.A., Luxembourg	5283	Florey Holding S.A., Luxembourg	5307
Edonis Holding S.A., Luxembourg	5294	For West S.A., Luxembourg	5308
EF Holding S.A., Luxembourg	5294	Fosto Finance S.A., Luxembourg	5305
Elecfin S.A., Luxembourg	5294	Framas Holding S.A., Luxembourg	5307
Elifin S.A., Luxembourg	5293	G.S. Euroline S.A., Luxembourg	5322
Elifin S.A., Luxembourg	5293	Gaia Conseil S.A., Luxembourg	5308
Elvas Holding S.A., Luxembourg	5295	Galler International S.A., Strassen	5311
Elysée-Concorde S.A., Luxembourg	5295	Galler International S.A., Strassen	5311
Emerge Management S.A., Luxembourg	5292	Ginkgo Holding S.A., Luxembourg	5317
Enoil, S.à r.l., Luxembourg	5295	Glicinae S.A., Luxembourg	5316
Enosis Holding S.A., Luxembourg	5296	Globaltex Investissements S.A., Luxembourg	5317
EP S.A., Luxembourg	5296	Goad International Holding S.A., Luxembourg	5317
Erco S.A., Heisdorf	5296	Goredipa S.A.H., Luxembourg	5323
Eumeta S.A., Luxembourg	5296	Goredipa S.A.H., Luxembourg	5323
Euro USA International Holding S.A.H., Luxembourg		Goredipa S.A.H., Luxembourg	5323

Gralor, S.à r.l., Luxembourg	5324	Innova S.A.H., Luxembourg	5328
Hagströmer & Qviberg (Luxembourg) S.A., Luxembourg	5324	Innova S.A.H., Luxembourg	5328
Halstead Management Benelux S.A., Capellen ...	5308	Innova S.A.H., Luxembourg	5328
Halstead management Benelux S.A., Capellen ...	5310	International Harbours Development S.A., Luxembourg	5313
Helix Holdings S.C.S., Luxembourg	5326	International Harbours Development S.A., Luxembourg	5315
Helix Holdings S.C.S., Luxembourg	5326	Interopa Holding A.G., Luxembourg	5315
Helsia S.A., Luxembourg	5322	Interopa Holding S.A., Luxembourg	5316
Heraclite Holding S.A., Luxembourg	5324	immoeuro.com (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	5323
Heymarkt Holding S.A., Luxembourg	5325	Lake Luxembourg Investissements, S.à r.l., Luxembourg	5317
Hobart Holding S.A., Luxembourg	5305	Lake Luxembourg Investissements, S.à r.l., Luxembourg	5322
Iginlux S.A.H., Luxembourg	5327	Leaf Asset Management S.A., Luxembourg	5302
Imatra Holding S.A., Luxembourg	5325	Long Island International S.A.H., Luxembourg ...	5282
Immofra S.A., Luxembourg	5327	Long Island International S.A.H., Luxembourg ...	5282
Immonaco S.A., Luxembourg	5327	Long Island International S.A.H., Luxembourg ...	5282
Imparcial S.A., Luxembourg	5326	LPM Holding S.A., Luxembourg	5327
Imparcial S.A.H., Luxembourg	5326		
Indépendance et Expansion S.C.A., Luxembourg .	5311		
Indépendance et Expansion S.C.A., Luxembourg .	5313		
Industrielle de Réassurance S.A., Luxembourg ...	5310		
Innova S.A.H., Luxembourg	5328		

LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.689.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(53081/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.689.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(53082/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.689.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(53083/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

ASOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.447.

Il résulte des résolutions du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la société ASOR S.A. prise en date du 18 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASOR S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(52917/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

ATARAXIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.217.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

ATARAXIE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(52918/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

E.M.I. ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.789.

In the year two thousand and one, on the thirteenth of August.

Before us Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of E.M.I. ADVISORY COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on the 21st of May 1990, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C of the 23rd of July 1990, number 247.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on the 24th of February 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 20th of June 1995, number 277.

The meeting was presided by Isabelle Dufour, employée privée, residing in B-Arlon.

The chairman appointed as secretary Bastien Colette, employé privé, residing in B-Arlon.

The meeting elected as scrutineer Aline Hock, employée privée, residing in L-Rombach.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the three thousand seven hundred and fifty (3.750) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- The present meeting has been convoked by notices containing the agenda and sent by registered mail to the shareholders on the 30th of July 2001.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Modification of article 3 as follows:

«The object of the company is the rendering of investment advisory services to the Luxembourg collective investment undertaking EUROPARTNERS MULTI INVESTMENT FUND and the holding of securities and other permitted assets within the limits established by the law of 31st of July 1929 governing holding companies.»

2.- Modification of article 5 as follows:

«The corporate capital is fixed at ninety-three thousand Euro (93,000.- EUR), divided into three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares of twenty-four point eight Euro (24.8 EUR) each as follows: one thousand two hundred and fifty (1,250) A Shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) B Shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) C Shares. A, B and C Shares shall have equal rights as provided for in article 19 hereafter.

All the shares are fully paid.»

3.- Modification of article 19 as follows in order to delete the reference to D and E shares in paragraph 2 of article 19.

4.- Reallocation of the shares as follows:

1,250 A Shares to KBC ASSET MANAGEMENT, Brussels

1.250 B Shares to SINOPIA ASSET MANAGEMENT, Paris, and

1,250 C Shares to BBVA GESTION DE CAPITALES, S.G.C., Madrid.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the modification of article three of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 3.** The object of the company is the rendering of investment advisory services to the Luxembourg collective investment undertaking EUROPARTNERS MULTI INVESTMENT FUND and the holding of securities and other permitted assets within the limits established by the law of 31st of July 1929 governing holding companies.»

Second resolution

The meeting decides the modification of article five of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is fixed at ninety-three thousand Euro (93,000.- EUR), divided into three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares of twenty-four point eight Euro (24.8 EUR) each as follows:

one thousand two hundred and fifty (1,250) A Shares,

one thousand two hundred and fifty (1,250) B Shares

and one thousand two hundred and fifty (1,250) C Shares.

A, B and C Shares shall have equal rights as provided for in article 19 hereafter.

All the shares are fully paid.»

Third resolution

The meeting decides the modification of article nineteen of the articles of incorporation as follows in order to delete the reference to D and E shares in paragraph 2 of article 19.

Fourth resolution

The meeting decides the reallocation of the shares as follows:

1,250 A Shares to KBC ASSET MANAGEMENT, Brussels

1,250 B Shares to SINOPIA ASSET MANAGEMENT, Paris, and

1,250 C Shares to BBVA GESTION DE CAPITALES, S.G.C., Madrid.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le treize août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme E.M.I. ADVISORY COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 247 du 23 juillet 1990.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 février 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 20 juin 1995, numéro 277.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle Dufour, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Bastien Collette, employé privé, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Aline Hock, employée privée, demeurant à L-Rombach.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois mille sept cent cinquante (3.750) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation envoyés par lettres recommandées aux actionnaires en date du 30 juillet 2001.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 3 comme suit:

«La société a pour objet la prestation de services de conseiller en investissement pour l'organisme de placement luxembourgeois EUROPARTNERS MULTI INVESTMENT FUND et la détention d'un portefeuille de valeurs mobilières et autres actifs permis, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

2.- Modification de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à quatre-vingt-treize mille Euros (93.000, EUR), divisé en trois mille sept cent cinquante (3.750) actions de vingt-quatre virgule huit Euros (24,8 EUR) chacune, comprenant mille deux cent cinquante (1.250) actions de catégorie A, mille deux cent cinquante (1.250) actions de catégorie B et mille deux cent cinquante (1.250) actions de catégorie C.

Les actions de catégories A,B, et C auront les mêmes droits sauf ce qui est prévu à l'article 19 ci-après.

Toutes les actions sont entièrement libérées.

3.- Modification de l'article 19 en supprimant toutes les références sur les actions de catégories D et E dans le paragraphe 2 de l'article 19.

4.- Redistribution des actions comme suit:

1.250 actions de catégorie A à KBC ASSET MANAGEMENT, Brussels.

1.250 actions de catégorie B à SINOPIA ASSET MANAGEMENT, Paris, et

1.250 actions de catégorie C à BBVA GESTION DE CAPITALES, S.G.C., Madrid.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la modification de l'article trois des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prestation de services de conseiller en investissement pour l'organisme de placement luxembourgeois EUROPARTNERS MULTI INVESTMENT FUND et la détention d'un portefeuille de valeurs mobilières et autres actifs permis, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide la modification de l'article cinq des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-treize mille Euros (93.000,- EUR), divisé en trois mille sept cent cinquante (3.750) actions de vingt-quatre virgule huit Euros (24,8 EUR) chacune, comprenant:

mille deux cent cinquante (1.250) actions de catégorie A,

mille deux cent cinquante (1.250) actions de catégorie B et

mille deux cent cinquante (1.250) actions de catégorie C.

Les actions de catégories A, B, et C auront les mêmes droits sauf ce qui est prévu à l'article 19 ci-après.

Toutes les actions sont entièrement libérées.

Troisième résolution

L'assemblée décide la modification de l'article 19 en supprimant toutes les références sur les actions de catégories D et E dans le paragraphe 2 de l'article 19.

Quatrième résolution

L'assemblée décide la redistribution des actions comme suit:

1.250 actions de catégorie A à KBC ASSET MANAGEMENT, Brussels.

1.250 actions de catégorie B à SINOPIA ASSET MANAGEMENT, Paris, et

1.250 actions de catégorie C à BBVA GESTION DE CAPITALES, S.G.C., Madrid.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: I. Dufour, B. Collette, A. Hock, E. Schroeder

Enregistré à Mersch, le 16 août 2001, vol. 419, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 août 2001.

E. Schroeder.

(52971/211/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

BOVAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 11.041.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour BOVAL S.A.

SOFINEX S.A.

Signature

(52931/783/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

BOVAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 11.041.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2001,

– le poste de l'administrateur Andrew A. David, décédé le 16 octobre 2000, n'a pas été remplacé;

– les mandats des administrateurs:

- M. Anastasios Paul Leventis,

- M. Constantinos Leventis,

- M. George A. David,

- M. Peter Hafter,

- M. Patrick K. Oesch

ont été renouvelés pour une durée de un an jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2002 approuvant les comptes de 2001;

– PricewaterhouseCoopers S.A., Halandri-Athens est nommé commissaire aux comptes pour une durée de deux ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2003 approuvant les comptes de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOVAL S.A.

SOFINEX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52932/783/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**CASCADA 2 S.A., Société Anonyme,
(anc. I. SOW S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.980.

L'an deux mille un, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme I.SOW S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié en date du 10 février 2000, publié au Mémorial C numéro 500 du 13 juillet 2000, et dont les statuts n'ont pas subi de modifications depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination sociale de I.SOW S.A. en CASCADA 2 S.A.

2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CASCADA 2 S.A.»

3.- Modification de l'article deux des statuts quant à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet principal, l'achat, la vente, la location, la gérance de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg, la prestation de services et l'expertise en matière immobilière, ainsi que toutes opérations quelconques se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

4.- Acceptation de la démission de deux administrateurs actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exercice de leurs fonctions.

5.- Election de deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires et fixation de la durée de leur mandat. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide avec effet rétroactif au 30 juin 2001 de changer la dénomination sociale de I.SOW S.A., en CASCADA 2 S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide avec effet rétroactif au 30 juin 2001 de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CASCADA 2 S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide avec effet rétroactif au 30 juin 2001 de modifier l'article deux quant à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet principal, l'achat, la vente, la location, la gérance de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg, la prestation de services et l'expertise en matière immobilière, ainsi que toutes opérations quelconques se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide avec effet rétroactif au 30 juin 2001 d'accepter la démission de deux administrateurs actuellement en fonction en les personnes de:

1.- Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

2.- Mademoiselle Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, et leur accorder décharge pour l'exercice de leurs fonctions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide avec effet rétroactif au 30 juin 2001 d'élire comme administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

1.- Monsieur Jean-Marie Verlaine, avocat, demeurant à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

2.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leur prédécesseurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi-Wolter, A. Cinarelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2001, vol. 861, fol. 10, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2001.

J.-J. Wagner.

(52939/239/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

CASCADA 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2001.

J.-J. Wagner.

(52940/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

CASCADA 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.980.

L'an deux mille un, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CASCADA 2 S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée sous la dénomination de I.SOW S.A., suivant acte notarié en date du 10 février 2000, publié au Mémorial C numéro 500 du 13 juillet 2000. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juillet 2001, non encore publié au Mémorial C (cet acte contenant entre autre le changement de la dénomination en CASCADA 2 S.A.).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification du nombre d'actions en 310 et leur attribuer une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de Euro 49.000,- pour le porter de Euro 31.000 à EUR 80.000,- par la création, l'émission et la souscription de 490 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 100,- chacune.

2.- Souscription et libération intégrale en numéraire des actions nouvellement émises.

3) Modification afférente de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nombre des actions en trois cent dix (310) et de leur attribuer une nouvelle valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, de sorte que le capital de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est représenté par trois cent dix (310) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés aux membres actuels du conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour procéder à l'échange des mille (1.000) actions de l'ancienne valeur nominale de trente et un mille Euros (EUR 31,-) chacune, contre trois cent dix (310) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et pour procéder à l'annulation de toutes les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-neuf mille Euros (EUR 49.000), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à quatre-vingt mille Euros (EUR 80.000) par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, la société LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A., en abrégé L.M.C. GROUP S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Souscription - Libération

Ensuite la société LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A., en abrégé L.M.C. GROUP S.A., pré-désignée,

ici représentée par son administrateur-délégué Madame Luisella Moreschi, prénommée,

a, par sa représentante susnommée, déclaré souscrire les quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société CASCADA 2 S.A. prédésignée, de sorte que la somme de quarante-neuf mille Euros (EUR 49.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les cinq premiers alinéas de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Cinq premiers alinéas.** Le capital social est fixé à quatre-vingt mille Euros (EUR 80.000,-), divisé en huit cents (800) actions de cent Euros (100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital ci-avant réalisée équivaut à un million neuf cent soixante-seize mille six cent cinquante-cinq francs luxembourgeois (LUF 1.976.555,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, F. Vigneron, S. Schieres, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2001, vol. 861, fol. 47, case 10. – Reçu 19.767 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2001.

J.-J. Wagner.

(52937/239/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

CASCADA 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2001.

J.-J. Wagner.

(52938/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

CENTRE-FERMETURE-BÂTIMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 37, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 9.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52941/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

CAMPECHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.817.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 7 août 2001

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de ITL 179.500.000,- en EUR 92.704,01 avec effet comptable au 1^{er} janvier 2001.

2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 1.795 actions de la société et la modification des 1.795 actions de la Société en 1.795 actions sans valeur nominale.

3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-douze mille sept cent quatre virgule zéro un euros (EUR 92.704,01), représenté par mille sept cent quatre-vingt-quinze (1.795) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

CAMPECHE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 78, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52935/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

CERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 74.027.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

(52942/065/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.633.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

Signature.

(52943/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

DYLLANDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.808.

Il résulte des résolutions du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la société DYLLANDI S.A. prise en date du 18 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DYLLANDI S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(52961/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

DENDA GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.603.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

DENDA GROUP S.A.H.
Société Anonyme Holding
Signature

(52956/783/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

DENDA GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.603.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

DENDA GROUP S.A.H.
Société Anonyme Holding
Signature

(52957/783/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

DENDA GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.603.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

DENDA GROUP S.A.H.
Société Anonyme Holding
Signature

(52958/783/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

DENDA GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 33.603.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 août 2001:

- les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2005 approuvant les comptes de 2004:

M. Antoine Hientgen,
Mme Danielle Schroeder;

- Monsieur Rolf Grübler, économiste, Christnach, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2005 approuvant les comptes de 2004;

- le mandat du commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG S.A., LUXEMBOURG, a également été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2002 approuvant les comptes de 2001.

Luxembourg, le 17 août 2001.

DENDA GROUP S.A.H.
Société Anonyme Holding
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52959/783/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

CYRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 35.528.

—
Les comptes annuels au 31 novembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 70, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CYRIA S.A.

Signature

(52947/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

DARWIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.024.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 août 2001 que:

- le siège social de la société a été transféré du 31, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52949/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

DA.TI. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.721.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 août 2001 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 31, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52950/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EMERGE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.600.

—
Le bilan au 29 février 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour EMERGE MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(52972/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

DELLA PORTA & C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.550.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

(52955/065/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

DELLA PORTA & C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.550.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue de façon extraordinaire en date du 10 août 2001*

Sixième résolution

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle à tenir le 3^{ème} mardi du mois de mai 2002.

L'Assemblée Générale, pour autant que de besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

M. Massimo Della Porta, entrepreneur, demeurant à Milan, Italie;
Mme Carola Rita Della Porta, archéologue, demeurant à Milan, Italie;
M. Gilardoni Andrea, professeur, demeurant à Milan, Italie;
M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52954/065/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

ELIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.622.

Le bilan consolidé au 31 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

On behalf of ELIFIN S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(52967/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

ELIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.622.

Le bilan au 31 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

On behalf of ELIFIN S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(52968/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

DREJ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 49.070.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(52960/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

E.C.T. EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5239 Sandweiler, 3, am Schrendel.
R. C. Luxembourg B 50.551.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(52962/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EDONIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 32.396.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(52963/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 26.740.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(52964/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

ELECFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.629.

Il résulte des résolutions du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la société ELECFIN S.A. prise en date du 18 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELECFIN S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): J. Muller.

(52966/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

ELVAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 61.403.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 août 2001 que:

- Maître Serge Marx a été coopté comme administrateur en remplacement de Maître Edouard de Fierlant Dormer, démissionnaire.
- Le siège social de la société est transféré du 31, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52969/304/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

ELYSEE-CONCORDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.883.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(52970/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

ENOIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 24.476.

—
Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(52973/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EURORESEARCH PARTNERSHIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.395.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2001.

R. P. Pels.

(52985/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EURORESEARCH PARTNERSHIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.395.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2001.

R. P. Pels.

(52986/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 55.078.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(52975/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

ERCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7341 Heisdorf, 11, rue Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.291.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(52976/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EUMETA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 41.124.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(52977/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

ENOSIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.226.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

ENOSIS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(52974/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EURO USA INTERNATIONAL HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.545.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 août 2001 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 31, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52978/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EUROFIN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.003.

Il résulte des résolutions du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la société EUROFIN MANAGEMENT S.A. prise en date du 18 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROFIN MANAGEMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(52979/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EUROGIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.266.

Il résulte des résolutions du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la société EUROGIPA S.A. prise en date du 18 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROGIPA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(52980/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EUROPEAN GEOPHYSICAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 43.973.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(52983/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EUROKOBUILD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 61.922.

L'an deux mille un, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EUROKOBUILD S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 61.922, constituée suivant acte notarié du 20 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 143 du 7 mars 1998.

Les statuts de la dite société ont été modifiés suivant acte notarié du 8 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 637 du 8 septembre 1998 et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 29 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 760 du 17 octobre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, demeurant à Metz (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Eefje Van Den Auwelant, employée privée, demeurant à Zandhoven (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un million cinq cent mille Euros (1.500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) à un montant de deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR) par la création et l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents Euros (500,- EUR) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes.

2.- Souscription et libération intégrale en numéraire des actions nouvelles par VERDIAM HOLDING, une société anonyme holding, établie et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

3.- Modification afférente de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux millions Euros (2.000.000,- EUR) divisé en quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (500,- EUR) chacune, intégralement libérées.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cinq cent mille Euros (1.500.000,- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) à un montant de deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR) par la création et l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cent Euros (500,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont partiellement ou totalement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, la société VERDIAM HOLDING S.A., une société anonyme holding, établie et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

La société VERDIAM HOLDING S.A., prédésignée, ici représentée par:

Madame Eefje Van Den Auwelant, employée privée, demeurant à Zandhoven (Belgique);

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 26 juin 2001,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

laquelle société, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire toutes les trois mille (3.000) actions nouvellement émises et a déclaré les libérer intégralement en numéraire de sorte que la somme d'un million cinq cent mille Euros (1.500.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article trois des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et décide que ce même article trois des statuts de la société sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR) divisé en quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (500,- EUR) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent mille francs luxembourgeois.

Pro Fisco

Pour les besoins du fisc, il est constaté que l'augmentation de capital à hauteur d'un million cinq cent mille Euros (1.500.000,- EUR) est l'équivalent de soixante millions cinq cent neuf mille huit cent cinquante francs luxembourgeois (60.509.850,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-M. Bettinger, B. D. Klapp, E. Van Den Auwelant, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2001, vol. 859, fol. 100, case 9. – Reçu 605.099 francs.

Le Receveur (signé):Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2001.

J.-J. Wagner.

(52981/239/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EUROKOBUILD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 61.922.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2001.

J.-J. Wagner.

(52982/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EUROPE-FIDUCE, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3920 Mondercange, 19, rue d'Esch.

R. C. Luxembourg B 64.379.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(52984/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EXA HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 64.955.

L'an deux mille un, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Amaury Eloy, dirigeant de sociétés, demeurant à Annecy-le-Vieux, 36, rue de la Pesse, agissant en sa qualité de représentant légal du gérant (la société EXA, S.à r.l.) de la société EXA HOLDING S.C.A., une société en commandite par actions, établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B numéro 64.955, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 27 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 644 du 11 septembre 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Luxembourg), en remplacement du notaire instrumentant, en date du 27 août 1998, publié au Mémorial C numéro 826 du 12 novembre 1998.

- suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 24 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 518 du 20 juillet 2000.

- suivant acte reçu par le prédit notaire Wagner, en date du 18 décembre 2000, en voie de publication au Mémorial C, Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital souscrit de la société s'élève actuellement à treize millions huit cent trente-cinq mille francs français (13.835.000,- FRF), représenté par une (1) part de commandité d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF), huit mille quatre cent quatre (8.404) actions de commanditaire de catégorie A (les «actions»), et par cinq mille

quatre cent trente (5.430) actions de commanditaire de catégorie B, chacune d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF).

II.- Qu'en vertu de l'article 6 des statuts de la société, le capital autorisé de la société, y compris le capital souscrit, est fixé à quarante millions de francs français (40.000.000,- FRF) divisé en quarante mille (40.000) actions, ayant une valeur nominale mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

III.- Qu'en vertu du même article 6, le gérant a été autorisé d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, de limiter ou de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, et de modifier l'article 6 des statuts de la société de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Que le gérant, dans ses résolutions du 23 mai 2001 dont le procès-verbal, signé ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé aux présentes, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 6 des statuts, a réalisé une augmentation du capital souscrit à concurrence de neuf cent trois mille francs français (903.000,- FRF) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de treize millions huit cent trente-cinq mille francs français (13.835.000,- FRF) à un montant de quatorze millions sept cent trente-huit mille francs français (14.738.000,- FRF) par la création et l'émission de neuf cent trois (903) actions de commanditaire nouvelles de catégorie B, ayant une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, assorties d'une prime d'émission de deux mille francs français (2.000,- FRF) chacune, toutes jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 6 des statuts, le gérant a supprimé le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure du nécessaire et a accepté:

- la souscription de soixante-sept (67) actions de commanditaire nouvelles de catégorie B, ayant une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, par la société GLAMOUR SECURITIES S.A., établie et ayant son siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola (BVI);

- la souscription de soixante-sept (67) actions de commanditaire nouvelles de catégorie B, ayant une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, par la société BARNBEY LTD, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola (BVI);

- la souscription de soixante-sept (67) actions de commanditaire nouvelles de catégorie B, ayant une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, par Monsieur Robert Preslier, demeurant à CH-1247 Anières, Suisse, 70, Chemin des Courbes;

- la souscription de cent soixante-sept (167) actions de commanditaire nouvelles de catégorie B, ayant une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, par Monsieur François Gagneraud, demeurant à F-75016 Paris, 7, rue Auguste Maquet;

- la souscription de deux cents (200) actions de commanditaire nouvelles de catégorie B, ayant une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, par la société EBDON ENTREPRISES LIMITED, établie et ayant son siège social à Clinch's House, Lard Street, Douglas (Ile de Man);

- la souscription de soixante-sept (67) actions de commanditaire nouvelles de catégorie B, ayant une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, par Madame Hélène Verrier, demeurant à F-74940 Annecy Le Vieux, 36, rue de la Pesse;

- la souscription de soixante-sept (67) actions de commanditaire nouvelles de catégorie B, ayant une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, par Monsieur Francis Edouard Pollet, demeurant à 28, rue Vaneau, F-75007 Paris;

- la souscription de quatre-vingt-quatre (84) actions de commanditaire nouvelles de catégorie B, ayant une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, par Madame Murielle Madrona, demeurant à F-01220 Divonne les Bains, 155, rue Comte Permissions Arbère;

- la souscription de soixante-sept (67) actions de commanditaire nouvelles de catégorie B, ayant une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, par Monsieur Vincent Fesquet, demeurant à F-75017 Paris, 10, Avenue de Villiers; et

- la souscription de cinquante (50) actions de commanditaire nouvelles de catégorie B, ayant une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, par la société civile EUROSICO, établie et ayant son siège social à F-75116 Paris, 4, Square Lamartine.

VI.- Que ces nouvelles actions émises ont été souscrites par les souscripteurs susnommés, et libérées en numéraire à hauteur de vingt-cinq pour cent (25 %) ensemble avec une prime d'émission de deux mille francs français (2.000,- FRF) par action, soit une prime d'émission totale d'un million huit cent six mille francs français (1.806.000,- FRF)

La preuve de tous ces paiements, soit au total un montant de deux millions trente et un mille sept cent cinquante francs français (2.031.750,- FRF) a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

Le montant intégral de la prime d'émission d'un million huit cent six mille francs français (1.806.000,- FRF) est à transférer à un compte spécial prime d'émission.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à quatorze millions sept cent trente-huit mille francs français (14.738.000,- FRF), représenté par une (1) part de commandité d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF), huit mille quatre cent quatre (8.404) actions de commanditaire de catégorie A (les «actions») et par six mille trois cent trente-trois (6.333) actions de commanditaire de catégorie B, chacune d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme trois cent mille francs luxembourgeois.

Pro Fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que l'augmentation de capital social précitée et la prime d'émission totale versée, équivalent ensemble à seize millions six cent cinquante-neuf mille sept cent francs luxembourgeois (16.659.700,- LUF).

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Eloy, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2001, vol. 861, fol. 18, case 5. – Reçu 166.597 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(52987/239/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EXA HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 64.955.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(52988/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EXTENSO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 45.873.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 531, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(52994/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EXTENSO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 45.873.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 décembre 1999 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs pour un terme de six ans:

– Monsieur Claudio Leo-Personnettaz,

– Monsieur Aldo Garzotto,

– Maître Victor Elvinger;

- a été élu aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme de six ans:

– la société CORAL MANAGEMENT COMPANY LTD., avec siège social aux Iles Vierges Britanniques.

Il résulte d'un procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 26 juillet 2001 que:

– le siège social de la société est transféré du 4, rue Tony Neuman à L-2241 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 août 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52993/304/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EXCELSIOR 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.785.

Il résulte des résolutions du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la société EXCELSIOR 2000 S.A. prise en date du 18 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXCELSIOR 2000 S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(52989/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EXMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.923.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 75, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 août 2001.

Signatures.

(52990/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EXMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.923.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2001

Première résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination de la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. Le nouveau commissaire aux comptes reprend et poursuit le mandat de son prédécesseur.

Strassen, le 3 août 2001.

FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 75, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(52991/578/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

LEAF ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.600.

Le bilan au 29 février 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour LEAF ASSET MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

(53076/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EXPANCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.800.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.
(52992/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EXTENSO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.872.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 août 2001 que:

- Monsieur Aldo Garzotto a été nommé administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Claudio Leo Personnetaz, démissionnaire.

- Le siège social de la société a été transféré du 4, rue Tony Neuman à L-2241 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52995/304/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

EXTRUPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Beatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 68.671.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le sept août.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXTRUPLAST S.A., ayant son siège social à L-1225 Luxembourg, 2, rue Beatrix de Bourbon, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 68.671, constituée suivant acte reçu en date du 18 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 359 du 20 mai 1999 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Lacombe, employé privé, demeurant à Dudelange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carla Louro, employée privée, demeurant à Niederranven.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du Jour:

- 1.- Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3.- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Clôture de la liquidation.
- 5.- Désignation de l'endroit où les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation, aux administrateurs et au commissaire aux comptes de ladite société.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Lacombe, C. Louro, J.-M. Weber, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 130S, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

M. Thyès-Walch.

(52996/000/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

FINANZPRESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 42.491.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 94, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

(53002/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

FINAFLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 63.529.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(52999/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

FINAFLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 63.529.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(53000/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

FILUXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.626.

Le bilan au 31 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

On behalf of FILUXEL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(52997/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

FILUXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.626.

Le bilan consolidé au 31 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour FILUXEL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(52998/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

FOSTO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.613.

Il résulte des résolutions du Procès-verbal du Conseil d'Administration de la société FOSTO FINANCE S.A. prise en date du 19 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOSTO FINANCE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(53005/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

HOBART HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.100.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 août 2001 que:

- le siège social de la société a été transféré du 31, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53029/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**FLOREY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. FLOREY S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 68.100.

L'an deux mille un, le six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FLOREY S.A., établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 68.100, constituée suivant acte notarié du 31 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 230 du 2 avril 1999 et dont les statuts n'ont subi aucune modification depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Eefje Van Den Auwelant, juriste, demeurant à Zandhoven (Belgique).

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, demeurant à Metz (France).

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la raison sociale de la société de FLOREY S.A. en celle de FLOREY HOLDING S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Conversion du capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de conversion de EUR 1,-=LUF 40,3399 du capital social actuel de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69

3.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

4.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 13,31 pour le porter de son montant actuel après conversion de EUR 30.986,69 à celui de EUR 31.000,- par apport en numéraire d'un montant de EUR 13,31 sans création ni émission d'actions nouvelles.

5.- Pouvoir à accorder au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposeront.

6.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la société de FLOREY S.A. en FLOREY HOLDING S.A. et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Premier alinéa.

Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de FLOREY HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir le capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) au taux de conversion d'un EURO (EUR 1,-)=quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), en capital d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale actuelle des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes et représentatives du capital social.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel après la prédite conversion de

trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par apport en numéraire de la somme de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) sans cependant créer et émettre des actions nouvelles.

La preuve de ce paiement, effectué par les actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital social, a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires donne pouvoir aux membres du conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et notamment pour convertir tous les livres et documents de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR).

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Van Den Auwelant, S. Wolter-Schieres, J.M. Bettinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2001, vol. 859, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2001.

J.-J. Wagner.

(53003/239/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

FLOREY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 68.100.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juin 2001.

J.-J. Wagner.

(53004/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

FRAMAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.878.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue de façon extraordinaire le 13 août 2001

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de M. Gianguido Caligaris de sa fonction de Président du conseil d'administration et le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de diminuer le nombre d'administrateurs de la Société pour le porter de cinq à quatre.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 94, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53007/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

FOR WEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.012.

Il résulte des résolutions du Procès-verbal du Conseil d'Administration de la société FOR WEST S.A. prise en date du 19 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOR WEST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(53006/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

GAIA CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 75.526.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 août 2001 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société anonyme GAIA CONSEIL S.A.:

- Monsieur Xavier de Bernede, Consultant et conseiller financier, demeurant au 48, Par-la-Ville Road, Suite 758, Hamilton HM 11, Bermudes, a été élu aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004 en remplacement de Madame Laurence Braun, Administrateur démissionnaire,

- Monsieur Xavier de Bernede, préqualifié, a été nommé aux fonctions d'Administrateur-Délégué, avec droit de signature exclusif, en remplacement de Monsieur Marc Van Hoek, qui demeurera Administrateur.

- Le pouvoir des autres administrateurs a été limité à une cosignature obligatoire avec l'Administrateur-Délégué.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53008/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

HALSTEAD MANAGEMENT BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 111bis, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.772.

L'an deux mille un, le sept août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HALSTEAD MANAGEMENT BENELUX S.A., anciennement constituée sous la dénomination de UNIGLOBE TRAVEL (LUXEMBURG/BELGIUM) S.A. ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 32 du 23 janvier 1993.

modifiée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 575 du 3 décembre 1993.

modifiée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 623 du 7 novembre 1997.

inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B sous le numéro 41.772.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Masset, administrateur de sociétés, demeurant à B-4130 Esneux, 28, Montfort,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Lorry-les-Metz,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Helft, administrateur de sociétés, demeurant à B-1650 Beersel, 35, Zavelstraat,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet:

- la vente ou la revente de franchises d'agences de voyages, au Luxembourg et en Belgique,
 - la représentation de toute entreprises de voyages, de tourisme ou de transport,
 - l'organisation comme entrepreneur ou sous-entrepreneur et la vente de voyages et ou de séjours à forfait, individuels et en groupe,
 - le conseil, la conception, la création, la gestion et l'exploitation de base de données sur le réseau internet,
- Elle pourra d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

2.- Transfert du siège social à L-8311 Capellen, 111 bis, route d'Arlon,

3.- Modification afférente de l'article 2, premier alinéa, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa:** Le siège social est établi à Capellen.»

4.- Confirmation du mandat d'administrateur de M. Jean Helft, Mme Gisèle Salamon, M. Michel Michiels, pour une nouvelle période de six ans.

5.- Confirmation du mandat de commissaire aux comptes de la société civile FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, pour une nouvelle période de six ans.

6.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet:

- la vente ou la revente de franchises d'agences de voyages, au Luxembourg et en Belgique,
 - la représentation de toute entreprises de voyages, de tourisme ou de transport,
 - l'organisation comme entrepreneur ou sous-entrepreneur et la vente de voyages et ou de séjours à forfait, individuels et en groupe,
 - le conseil, la conception, la création, la gestion et l'exploitation de base de données sur le réseau internet,
- Elle pourra d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-8311 Capellen, 111 bis, route d'Arlon, En conséquence l'article 2, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Capellen.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat d'administrateur pour une nouvelle période de six ans de:

- M. Jean Helft, administrateur de sociétés, demeurant à B-1650 Beersel, 35, Zavelstraat,
- Mme Gisèle Salamon, administrateur de sociétés, demeurant à B-1650 Beersel, 35, Zavelstraat,
- M. Michel Michiels, graphiste, demeurant à B-1160 Bruxelles, 19, avenue des Volontaires,

Quatrième résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat de commissaire aux comptes pour une nouvelle période de six ans, de la société civile FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.30 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 35.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Masset, R. Galiotto, J. Helft, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 130S, fol. 89, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 août 2001.

P. Decker.

(53022/206/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

HALSTEAD MANAGEMENT BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 111bis, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 41.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Pour le notaire P. Decker*

Signature

(53023/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

INDUSTRIELLE DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 28.689.

L'an deux mille un, le vingt-huit juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDUSTRIELLE DE REASSURANCE S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, R.C. Luxembourg section B numéro 28.689, constituée suivant acte reçu le 11 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 293 du 5 novembre 1988.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Weber, directeur de société, demeurant à Heisdorf.

Le président désigne comme secrétaire Madame Valérie Di Giovanni, employée privée, demeurant à Longwy, France.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Maria Niezgodna, employée privée, demeurant à Ranguieux, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq mille (5.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Ajout à l'alinéa trois de l'article sept des statuts du texte suivant: «Les administrateurs peuvent prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, la participation à la réunion par tels moyens vaut la présence personnelle à cette réunion».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de faire un ajout à l'alinéa trois de l'article sept des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 7. Alinéa 3:

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie. Les administrateurs peuvent prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, la participation à la réunion par tels moyens vaut la présence personnelle à cette réunion».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Weber, V. Di Giovanni, M. Niezgodna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 130S, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2001.

J. Elvinger.

(53041/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

GALLER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 389, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.665.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 août 2001.

(53009/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

GALLER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 389, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.665.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux comptes annuels 2000, Assemblée tenue de façon extraordinaire au siège social le 30 mai 2001 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1) L'assemblée générale ratifie la nomination de la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes. Le nouveau commissaire aux comptes reprend et poursuit le mandat de son prédécesseur.

2) L'Assemblée Générale, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales, décide de poursuivre les activités de la société malgré les pertes subies.

Strassen, le 1^{er} août 2001.

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53010/578/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

INDEPENDANCE ET EXPANSION S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.355.

L'an deux mille un, le treize juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions INDEPENDANCE ET EXPANSION S.C.A. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Me Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 1990, publié au Mémorial C No 359 du 3 octobre 1990. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 15 mars 1999 publié au Mémorial C No 466 du 18 juin 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Francis Guillaume, employé de banque, demeurant à Tintigny (Belgique).

Le président désigne Madame Stéphanie Marchand, employée de banque, demeurant à Strassen, comme secrétaire et Madame Samina Lebrun, employée de banque, demeurant à Saint-Léger (Belgique) comme scrutateur.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. La présente assemblée a été convoquée le 5 juin 2001 par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 796.060 Actions Ordinaires et les 6.000 Actions de commandité émises, 635.463 Actions Ordinaires et 6.000 Actions de commandité, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

I. Modification des articles 5, 8, 10, 24 et 26 des statuts afin de permettre au Gérant de la Société de créer des classes d'actions réservées exclusivement à des investisseurs institutionnels.

II. Renouvellement de l'autorisation donnée au Gérant d'émettre des actions supplémentaires et d'accepter des souscriptions à des actions dans la limite du capital autorisé pendant une période de 5 ans à partir de la date de la tenue de la présente assemblée générale.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de remplacer dans le 3ème paragraphe de l'article 5 la date «22 septembre 1995» par «13 juin 2001».

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de compléter le cinquième paragraphe de l'article 5 par la phrase suivante:

«Le Gérant peut décider de créer des classes d'actions réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels», et de modifier le septième paragraphe de l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

«Si le Gérant en décide ainsi, les actions peuvent être émises dans différentes classes: deux classes d'actions de Distribution, une réservée aux investisseurs institutionnels (tels que définis à l'article 10 des présents statuts) et une destinée aux investisseurs autres que des investisseurs institutionnels, chacune de ces deux classes donnant droit à un dividende annuel à décider par l'assemblée des actionnaires comme prévu à l'article 29 ci-après, et deux classes d'actions de Capitalisation, une réservée aux investisseurs institutionnels et une réservée aux investisseurs autres que des investisseurs institutionnels, chacune de ces deux classes ne donnant pas droit à un dividende, mais pour lesquelles les montants correspondants resteront investis dans la Société et leur valeur nette sera accrue en conséquence.»

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'ajouter dans la première phrase de l'article 7 des statuts, après les mots «Actions de Commandité» les mots «et les actions des classes institutionnelles».

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de remplacer le premier paragraphe de l'article 8 des statuts par:

«Les Actions Ordinaires seront, en principe, librement transmissibles. Néanmoins, la souscription et le transfert des actions des classes institutionnelles sont strictement réservés aux investisseurs institutionnels approuvés par l'autorité de contrôle luxembourgeoise compétente.»

Cinquième résolution

Les actionnaires décident d'abord d'insérer un nouveau paragraphe après le premier paragraphe de l'article 10 de la teneur suivante:

«Les actions des classes institutionnelles ne pourront être détenues que par des investisseurs institutionnels», ensuite de compléter la première phrase du troisième paragraphe de l'article 10 par:

«ou, en ce qui concerne les actions de classes strictement réservées à des investisseurs institutionnels, pour ou pour le compte de ou en vue d'un transfert à un investisseur non-institutionnel»,

par la suite d'ajouter une deuxième phrase au point a) de l'article 10, de la teneur suivante:

«Il en est de même en ce qui concerne les investissements par des investisseurs non-institutionnels dans les classes réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels»,

de compléter ensuite le point b) de l'article 10 en ajoutant après les mots «ressortissants des Etats-Unis d'Amérique» par:

«ou à des investisseurs institutionnels, selon le cas»,

d'insérer à l'article 10, après le point d) un nouveau paragraphe ayant la teneur suivante:

«Lorsqu'elle découvre qu'un actionnaire qui a investi dans une classe d'actions réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels n'est pas un investisseur institutionnel ou lorsqu'un investisseur perd la qualité d'investisseur institutionnel, la Société procédera d'office à la conversion des actions d'une classe institutionnelle en actions de la classe correspondante non-réservée aux investisseurs institutionnels.»

et d'ajouter finalement un dernier paragraphe à l'article 10 des statuts de la teneur suivante:

«Le terme «investisseur institutionnel» tel qu'il est utilisé dans les présents statuts signifiera des instituts financiers et des professionnels du secteur financier souscrivant pour leur compte, des assurances et des sociétés de réassurance, des institutions de sécurité sociale et des fonds de pension, des groupes financiers industriels et des structures mises en place afin de gérer leurs fonds. En déterminant la qualification d'investisseur institutionnel d'un souscripteur, le Gérant prendra en considération les directives et recommandations (s'il y en a) de l'autorité de contrôle concernée.»

Sixième résolution

Les actionnaires décident d'ajouter un dernier paragraphe à l'article 24, de la teneur suivante:

«Si le Gérant en décide ainsi, les actionnaires pourront convertir leurs actions d'une classe d'actions vers une autre, sous réserve toutefois que les classes institutionnelles resteront strictement réservées aux investisseurs institutionnels. Le Gérant déterminera les modalités de la conversion.»

Septième résolution

Les actionnaires décident de remplacer au deuxième paragraphe, deuxième ligne de l'article 26 les mots «au dernier paragraphe» par «à l'avant-dernier paragraphe»

et d'insérer après le premier paragraphe de l'article 26 des statuts un nouveau paragraphe de la teneur suivante:

«Le Gérant peut décider que la taxe d'abonnement réduite, applicable aux classes d'actions réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels, profitera également aux classes d'actions non-réservées aux investisseurs institutionnels. Ainsi, des actions des classes institutionnelles et non-institutionnelles sont identiques.»

Huitième résolution

Les actionnaires décident de renouveler l'autorisation donnée au gérant d'émettre des actions supplémentaires et d'accepter des souscriptions à des actions dans la limite du capital autorisé pendant une période de 5 ans à partir de la date de la présente assemblée générale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Guillaume, S. Marchand, S. Lebrun, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 9CS, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

J. Elvinger.

(53039/211/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**INDEPENDANCE ET EXPANSION S.C.A., Société en Commandite par Actions,
Organisme de placement collectif.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.355.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(53040/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

INTERNATIONAL HARBOURS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.170.

L'an deux mille un, le premier août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL HARBOURS DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 11 du 8 janvier 2001 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Ascension Gayo, employée privée, demeurant à Bertrange.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Conversion du capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) aux taux de conversion de EUR 1,-=LUF 40,3399 du capital social actuel de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69.

2.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

3.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 263,31 pour le porter de son montant actuel après conversion de EUR 30.986,69 à celui de EUR 31.250,- par apport en numéraire d'un montant de EUR 263,31 sans création ni émission d'actions nouvelles.

4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale de EUR 25,

5.- Pouvoir à accorder au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposeront.

6.- Fixation d'un nouveau capital autorisé de EUR 1.250.000,- qui sera représenté par des actions ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune, et pouvoir à conférer au conseil d'administration pour réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs tranches successives.

7.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la monnaie d'expression du capital social qui sera dorénavant exprimé en Euro (EUR) et de transformer par conséquent le prédit capital social actuel d'un montant d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) au taux de conversion d'un euro (EUR 1,-)=quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), en capital d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement l'actuelle valeur nominale de la totalité des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-trois euros et trente et un cents (EUR 263,31) pour le porter de son montant actuel après la prédite conversion de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) par apport en numéraire de la somme de deux cent soixante-trois euros et trente et un cents (EUR 263,31) sans cependant créer et émettre des actions nouvelles.

La preuve de ce paiement, effectué par les actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital social, a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer une nouvelle valeur nominale de chacune des mille deux cent cinquante (1.250) actions à vingt-cinq euros (EUR 25,-), de sorte que le capital social souscrit au montant de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) sera représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant toutes une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Tous pouvoirs sont conférés aux membres actuels du conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR), pour procéder à l'échange des mille deux cent cinquante (1.250) actions de l'ancienne valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, contre le même nombre d'actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et pour procéder à l'annulation de toutes les actions anciennes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide par voie de modification statutaire (article trois) de fixer le capital autorisé à un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-) qui sera représenté par des actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, et de donner pouvoir au conseil d'administration pour réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs tranches successives, en limitant voire supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires antérieurs, lors de chaque émission d'actions nouvelles.

Sixième résolution

L'assemblée décide, compte tenu des résolutions précédentes, de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 2001, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois (LUF 40.000,-).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital ci-avant réalisée équivaut à dix mille six cent vingt-deux francs luxembourgeois (LUF 10.622,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Vigneron, S. Schieres, A. Gayo, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2001, vol. 861, fol. 53, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2001.

J.-J. Wagner.

(53046/239/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

INTERNATIONAL HARBOURS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2001.

J.-J. Wagner.

(53047/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**INTEROPA HOLDING, Holdingaktiengesellschaft,
(anc. INTEROPA).**

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

H. R. Luxemburg B 19.006.

Im Jahre zweitausendeins, den zehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft Holding INTEROPA, mit Sitz in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden im Amtssitz in Luxemburg am 16. Dezember 1981, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 74 vom 8. April 1982,

abgeändert auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Robert Schuman mit dem damaligen Amtssitz in Rambrouch am 17. Juli 1990, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 19 vom 22. Januar 1991, und

abgeändert auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Robert Schuman am 20. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 65 vom 25. Februar 1992,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 19.006.

Die Versammlung wurde eröffnet um 9.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Dame Elisabeth Schaack, Privatbeamtin, wohnhaft in Hinkel.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Dame Cristina Simoes Vidal, Privatbeamtin, wohnhaft in Leudelange.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herr Romain Bontemps, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg,

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft Holding INTEROPA sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die 47.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

- Anpassung des Gesellschaftszweckes soweit nötig um den Bestand des Holdingstatuts laut Gesetz von 1929 zu gewährleisten.
- Änderung der Dauer der Gesellschaft von 30 Jahren auf unbefristet
- Änderung des Gesellschaftsnamens von Interopa zu INTEROPA HOLDING.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst im Hinblick auf die Bestimmungen des Holdingsgesetzes von 1929 nachfolgende Artikel der Statuten abzuändern wie folgt:

1.1. «**Art. 1.** Zwischen den Aktionären und allen Dritten die das Eigentumsrecht an den Aktien erwerben, besteht eine anonyme Aktiengesellschaft Holding unter dem Namen INTEROPA HOLDING.»

1.2. «**Art. 3. (vorletzter Absatz)** Die Gesellschaft wird kein der Öffentlichkeit zugängliches Geschäftslokal unterhalten.»

Zweiter und letzter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Dauer der Gesellschaft von 30 Jahren auf unbefristet abzuändern.

«**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbefristet.»

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 9.30 Uhr.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 25.000,- LUF.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Schaack, C. Simoes Vidal, R. Bontemps, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 130S, fol. 14, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 17. August 2001.

P. Decker.

(53048/206/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

INTEROPA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 19.006.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Pour le notaire P. Decker

Signature

(53049/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

GLICINAE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.394.

—

Il résulte des résolutions du Procès-verbal du Conseil d'Administration de la société GLICINAE S.A. prise en date du 19 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLICINAE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53012/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

GINKGO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 38.421.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

Signature.

(53011/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

GLOBALTEX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.360.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 94, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

(53013/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

GOAD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.798.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

GOAD INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(53014/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

LAKE LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 82.480.

L'an deux mille un, le six juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

UBS CAPITAL AG, une société de droit suisse, établie et ayant son siège social à CH-8001 Zurich, Bahnhofstrasse 45, représentée aux fins des présentes par M. Eric Biren, directeur de société, demeurant à L-2320 Luxembourg, 43 boulevard de la Pétrusse,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Zurich (Suisse), le 6 juillet 2001.

I.- La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

II.- Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée LAKE LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 36-38 Grand-rue (la «Société»), a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est le seul associé de la Société, constituée suivant acte du notaire soussigné le 7 juin 2001, non encore publié, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 82.480,

III.- Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Modification de la première phrase de l'article 3, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigée comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.»

et insertion dans ce même article 3 à la suite de l'alinéa 2 d'un nouvel alinéa ayant la teneur suivante:

«La Société peut également émettre des obligations convertibles dont elle détermine les conditions et les modalités d'émission».

2) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de onze millions trois cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros (11.387.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à onze millions quatre cent mille euros (11.400.000,- EUR).

3) Emission de quatre cent cinquante cinq mille cinq cents (455.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision de l'associé unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

4) Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, sans paiement d'une prime d'émission, par UBS CAPITAL AG, prémentionné, et acceptation de la libération intégrale pour partie en nature par l'apport de sa créance d'associé sur la société et pour partie en espèces de ces parts sociales nouvelles.

5) Modification de l'article 6, alinéa premier, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

6) Création d'un capital autorisé de dix sept millions cent mille euros (17.100.000,- EUR), divisé en six cent quatre-vingt quatre mille (684.000) actions ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR).

7) Insertion d'un nouvel article 8 à la suite de l'article 7 rédigé comme suit:

«Art. 8. Capital autorisé.

Le capital autorisé de la Société est de dix-sept millions cent mille euros (17.100.000,- EUR), divisé en six cent quatre-vingt-quatre mille (684.000) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La gérance est autorisée et mandatée, dans le cadre du capital autorisé, de réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé, par l'émission de parts sociales nouvelles, par conversion des obligations convertibles émises par la Société; sous réserve que les parts sociales émises dans le cadre du capital social ne peuvent être valablement souscrites que par des associés ou par les personnes dûment approuvées de temps en temps par décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, en conformité avec la loi.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution de la Société et peut être renouvelée par une décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour les parts sociales du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par la gérance.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le premier alinéa de l'article 6 sera modifié de façon à refléter l'augmentation; une telle modification sera constatée par acte notarié par la gérance ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.»

8) Insertion d'un nouvel article 13 à la suite de l'article 12 rédigé comme suit:

«Art. 13. Obligations convertibles.

Les obligations convertibles émises par la Société seront et resteront nominatives. La Société tiendra un registre au siège de la Société sur lequel figurera le nom et l'adresse du titulaire des obligations convertibles, ainsi que le nombre d'obligations convertibles détenues par ce titulaire.

Les obligations convertibles émises par la Société ne pourront être souscrites que par les associés de la Société et ne pourront être cédées qu'avec leur accord unanime.»

9) Renumérotation des articles des statuts pour tenir compte de l'insertion des deux nouveaux articles.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 3, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigée comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.»

L'associé unique décide également d'insérer dans ce même article 3 à la suite de l'alinéa 2 d'un nouvel alinéa ayant la teneur suivante:

«La Société peut également émettre des obligations convertibles dont elle détermine les conditions et les modalités d'émission.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de onze millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (11.387.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à onze millions quatre cent mille euros (11.400.000,- EUR).

Troisième résolution

L'associé unique décide d'émettre quatre cent cinquante-cinq mille cinq cents (455.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour des présentes résolutions.

Quatrième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite Monsieur Eric Biren, précité, se présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de UBS CAPITAL AG, précitée, en vertu de la procuration prémentionnée.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de UBS CAPITAL AG, précitée, quatre cent cinquante-cinq mille cinq cents (455.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, sans paiement d'une prime d'émission, et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles de la manière suivante:

- en nature à hauteur de trente-huit mille cent vingt-cinq euros (38.125,- EUR) par l'apport de la créance qu'il détient sur la Société au titre d'une avance;
- en espèce à hauteur de onze millions trois cent quarante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (11.349.375,- EUR).

Ensuite, l'associé unique, dans la mesure où il agit en lieu et place de l'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et ladite libération.

Preuve de cette libération intégrale a été rapportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 6. Capital (alinéa 1^{er}).

«Le capital social est fixé onze millions quatre cent mille euros (11.400.000,- EUR) représenté par quatre cent cinquante six mille (456.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de créer un capital autorisé de dix sept millions cent mille euros (17.100.000,- EUR), divisé en six cent quatre-vingt-quatre mille (684.000) actions ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) et décide d'autoriser le(s) gérant(s) à émettre des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé.

Septième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'associé unique décide d'ajouter un nouvel article 8 à la suite de l'article 7 des statuts,

«Art. 8. Capital autorisé.

Le capital autorisé de la Société est de dix-sept millions cent mille euros (17.100.000,- EUR), divisé en six cent quatre-vingt-quatre mille (684.000) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La gérance est autorisée et mandatée, dans le cadre du capital autorisé, de réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé, par l'émission de parts sociales nouvelles, par conversion des obligations convertibles émises par la Société; sous réserve que les parts sociales émises dans le cadre du capital social ne peuvent être valablement souscrites que par des associés ou par les personnes dûment approuvées de temps en temps par décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, en conformité avec la loi.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution de la Société et peut être renouvelée par une décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour les parts sociales du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par la gérance.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le premier alinéa de l'article 6 sera modifié de façon à refléter l'augmentation; une telle modification sera constatée par acte notarié par la gérance ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.»

Huitième résolution

L'associé unique décide d'insérer un nouvel article 13 à la suite de l'article 12 rédigé comme suit:

«Art. 13. Obligations convertibles.

Les obligations convertibles émises par la Société seront et resteront nominatives. La Société tiendra un registre au siège de la Société sur lequel figurera le nom et l'adresse du titulaire des obligations convertibles, ainsi que le nombre d'obligations convertibles détenues par ce titulaire.

Les obligations convertibles émises par la Société ne pourront être souscrites que par les associés de la Société et ne pourront être cédée qu'avec leur accord unanime.»

Neuvième résolution

L'associé unique décide de procéder à une renumérotation des articles des statuts pour tenir compte de l'insertion des deux nouveaux articles.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre millions huit cent mille francs luxembourgeois.

Pro-Fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que l'augmentation de capital précitée à hauteur de onze millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (11.387.500,- EUR) est l'équivalent de quatre cent cinquante-neuf millions trois cent soixante-dix mille six cent onze francs luxembourgeois (459.370.611,- LUF).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, le texte étant suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand one, on the sixth day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

UBS CAPITAL AG, a company governed by the laws of Switzerland having its registered office at CH-8001 Zurich, Bahnhofstrasse 45,

hereby represented by Mr Eric Biren, director, residing in L-2320 Luxembourg, 43 boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given in Zurich (Switzerland), on July 6, 2001.

I.- The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II.- The appearing party, acting in his capacity as sole shareholder of the société à responsabilité limitée, LAKE LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS, having its registered office in L-1660 Luxembourg, 36-38 Grand-rue (the «Company»), has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the Company, incorporated by a deed of the undersigned notary of June 7, 2001, not yet published, and entered in the register of commerce and companies in Luxembourg, Section B, under the number B 82.480.

III.- The appearing party, represented as above mentioned, recognise to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1) To amend the first sentence of article 3, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«The object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration and management of its portfolio»

and to insert in the article 3 and behind its paragraph 2, a new paragraph which will read as follows:

«The Company may also issue convertible bonds and determine the terms and conditions thereof.»

2) To increase the corporate capital of the Company by an amount of eleven million three hundred eighty seven thousand five hundred euros (11,387,500.- EUR) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) to eleven million four hundred euros (11,400,000.- EUR).

3) To issue four hundred fifty five thousand five hundred (455,500) new shares with a par value of twenty five euros (25.- EUR) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends of the Company as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

4) To accept subscription for these new shares, without payment of a share premium, by UBS CAPITAL AG, pre-named, and to accept payment in full for such new shares partially in kind and partially in cash.

5) To amend article 6, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

6) To create an authorised capital of seventeen million one hundred thousand euros (17.100.000.- EUR), divided into six hundred eighty four thousand (684,000) shares with a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR) per share.

7) To insert a new article 8 behind the existing article 7 which will read as follows:

«Art. 8. Authorised capital.

The Company has an authorised capital of seventeen million one hundred thousand euros (17,100,000.- EUR), divided into six hundred eighty-four thousand (684,000) shares with a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR) per share.»

The management is authorized and empowered, for purposes of the authorized capital, to:

- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital, by the issuing of new shares by conversion of the convertible bonds issued by the Company;

provided that the shares issued within the limits of the authorized capital may only be validly subscribed by partners or any persons which have been duly approved from time to time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be, in compliance with the law.

This authorization is valid for a period of 5 (five) years from the date of publication of the deed of incorporation of the Company and it may be renewed by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be, for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the management.

Following each increase of the corporate capital, realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of article 6 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the management or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.»

8) To insert a new article 13 behind the existing article 12 which will read as follows:

«Art. 13. Convertible bonds.

The convertible bonds issued by the Company will be and remain in registered form. The Company will hold at its registered office a register for the convertible bond providing the name and address of the holders and the amount of convertible bonds hold by such holder.

The convertible bonds issued by the Company shall be subscribed only by the shareholders of the Company and transferred only with their unanimous consent.»

9) To proceed with the renumbering of the articles of incorporation in order to reflect the insertion of the two new articles.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the first sentence of article 3, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«The object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration and management of its portfolio.»

The sole shareholder further resolves to insert in the article 3 and behind its paragraph 2, a new paragraph which will read as follows:

«The Company may also issue convertible bonds and determine the terms and conditions thereof.»

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of eleven million three hundred eighty-seven thousand five hundred euros (11,387,500.- EUR) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) to eleven million four hundred thousand euros (11,400,000.- EUR).

Third resolution

The sole shareholder resolves to issue four hundred fifty-five thousand five hundred (455,500) new shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends of the Company as from the day of these resolutions.

*Fourth resolution**Subscription - Payment*

Thereupon, now appeared Mr Eric Biren, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of UBS CAPITAL AG, prenamed by virtue of the prementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of UBS CAPITAL AG, prenamed, for four hundred fifty-five thousand five hundred (455,500) new shares having each a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR), without payment of a share premium, and to make payment in full for such new shares as follow:

- in kind for thirty-eight thousand one hundred twenty-five euros (38,125.- EUR) by contribution of the claim it holds on the company as an advance;

- in cash for eleven million three hundred forty-nine thousand three hundred seventy-five euros (11,349,375.- EUR),

Thereupon, the sole shareholder, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the said subscription and payment and to allot the four hundred fifty-five thousand five hundred (455,500) new shares to UBS CAPITAL AG.

Evidence of this full payment was given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 6. Capital (paragraph 1).

«The corporate capital is fixed at eleven million four hundred thousand euros (11,400,000.- EUR) represented by four hundred fifty-six thousand (456,000) shares, with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each.»

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to create an authorised capital of seventeen million one hundred thousand euros (17,100,000.- EUR), divided into six hundred eighty-four thousand (684,000) shares with a nominal value of twenty five euros (25.- EUR) per share and to authorise the Manager(s) to issue new shares within the limits of the authorised share capital.

Seventh resolution

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to insert a new article 8 behind the existing article 7 which will read as follows:

«Art. 8. Authorised capital.

The Company has an authorised capital of seventeen million one hundred thousand euros (17,100,000.- EUR), divided into six hundred eighty-four thousand (684,000) shares with a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR) per share.

The management is authorized and empowered, for purposes of the authorized capital, to:

- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital, by the issuing of new shares by conversion of the convertible bonds issued by the Company;

provided that the shares issued within the limits of the authorized capital may only be validly subscribed by partners or any persons which have been duly approved from time to time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be, in compliance with the law.

This authorization is valid for a period of 5 (five) years from the date of publication of the deed of incorporation of the Company and it may be renewed by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be, for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the management.

Following each increase of the corporate capital, realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of article 6 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the management or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.»

Eighth resolution

The sole shareholder resolves to insert a new article 13 behind article 12 which will read as follows

«Art. 13. Convertible bonds.

The convertible bonds issued by the Company will be and remain in registered form. The Company will hold at its registered office a register for the convertible bond providing the name and address of the holders and the amount of convertible bonds held by such holder.

The convertible bonds issued by the Company shall be subscribed only by the shareholders of the Company and transferred only with their unanimous consent.»

Ninth resolution

The sole shareholder resolves to proceed to the renumbering of the articles of incorporation in order to reflect the insertion of the two new articles.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately four million eight hundred thousand Luxembourg francs.

Pro-Fisco

For the purposes of registration, it is stated that the prementioned capital increase of eleven million three hundred eighty-seven thousand five hundred euros (11,387,500.- EUR) is the equivalent of four hundred fifty-nine million three hundred seventy thousand six hundred eleven Luxembourg francs (459,370,611.- LUF).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the French text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us the notary this original deed.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2001, vol. 861, fol. 11, case 2. – Reçu 4.593.706 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2001.

J.-J. Wagner.

(53074/239/302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

LAKE LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 82.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2001.

J.-J. Wagner.

(53075/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

G.S. EUROLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 69.687.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

(53020/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

HELSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 47.606.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

Signature.

(53026/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

GOREDIPA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.814.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

GOREDIPA S.A.

Signatures

Administrateurs

(53015/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

GOREDIPA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.814.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

GOREDIPA S.A.

Signatures

Administrateurs

(53016/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

GOREDIPA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.814.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

GOREDIPA S.A.

Signatures

Administrateurs

(53017/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

immoeuro.com (Luxembourg), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 72.429.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de immoeuro.com (Luxembourg), S.à r.l. (ci-après, la «Société») le 1^{er} juin 2001

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de CHRISM TECHNOLOGY INC. en tant que gérant unique de la Société à compter du 31 mai 2001 et lui a donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 mai 2001.

L'associé de la Société a décidé de nommer immoeuro.com Netherlands Holding B.V. en tant que gérant unique de la Société à compter du 1^{er} juin 2001.

Pour publication et réquisition

immoeuro.com (Luxembourg), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53032/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

GRALOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.149.

Il résulte des résolutions du Procès-verbal du Conseil de Gérance de la société GRALOR, S.à r.l. prise en date du 19 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil de Gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRALOR, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53018/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

HERACLITE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.229.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

HERACLITE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(53027/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

HAGSTRÖMER & QVIBERG (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 4-6, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 66.720.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 juillet 2001

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le Conseil d'Administration a nommé M. Alain Peigneux en tant que Managing Director et M. Henrik Dahlgren en tant que Deputy Managing Director.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour copie conforme

G. Arendt

Avocat à la Cour

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Pour A. Schmitt

Guy Arendt

Avocat à la Cour

Annexe au procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 juillet 2001

Les signatures autorisées sont les suivantes:

Signatures «A»

- Alain Peigneux, Administrateur-Délégué
- Henrik Dahlgren, Deputy Managing Director
- Michael Reander, Head of Sales

La Société est valablement engagée dans tous les actes par la signature conjointe de deux des signatures «A» ci-dessus.

Signatures «B»

- Ulf Bonde
- Luise Nordfors
- Frederik Rudberg
- Jessica Polosta

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de l'un des signatures «B» ci-dessus avec une signature «A», dans les matières suivantes:

- Checklist remise aux banques dépositaires

- Procurations limitées remises aux banques dépositaires
- Transfert de valeurs à/de banques dépositaires

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux des signatures «B» ci-dessus pour les matières suivantes:

Trading journalier/listes FX remises aux banques dépositaires.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour le Conseil d'Administration

P. Axman / A. Böös

Pour copie conforme

G. Arendt

Avocat à la Cour

Pour traduction conforme

A. Schmitt

Mandataire

Pour A. Schmitt

Guy Arendt

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53021/275/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

HEYMARKT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 39.960.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(53028/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

IMATRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 74.965.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société IMATRA HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 8 août 2001, que:

- Monsieur Aldo Garzotto et Monsieur Claudio Leo-Personnettaz ont démissionné en tant qu'administrateurs de la société et décharge leur a été accordée pour l'exercice de leur mandat;

- ont été nommés comme administrateurs de la société:

* Maître Victor Elvinger,

* Maître Serge Marx,

leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2005;

- la valeur nominale des actions a été supprimée;

- le capital social a été converti de francs luxembourgeois en euro pour le porter de 1.254.000,- LUF (un million deux cent cinquante-quatre mille francs) à EUR 31.085,85 (trente et un mille quatre-vingt-cinq euro et quatre-vingt-cinq centimes);

- l'article 5 des statuts a été modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.085,85 (trente et un mille quatre-vingt-cinq euro et quatre-vingt-cinq centimes), divisé en 12 (douze) actions sans désignation de valeur nominale.»

- Le siège social de la société a été transféré de L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich au L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 94, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53031/304/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

HELIX HOLDINGS S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 71.010.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal sous seing privé en date du 26 juin 2001, enregistré à Luxembourg le 8 août 2001, volume 556, folio 60, case 8, que suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de francs français en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

Capital social souscrit

Le capital social est fixé à EUR 32.014,29 (trente-deux mille quatorze euros et vingt-neuf cents), dont EUR 1.524,49 (mille cinq cent vingt-quatre euros et quarante-neuf cents) pour l'associé commandité et EUR 30.489,80 (trente mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingts cents) pour les associés commanditaires. Le capital social est représenté par 210 (deux cent dix) parts sociales dont 10 (dix) parts de commandité de EUR 152,45 (cent cinquante-deux euros et quarante-cinq cents) chacune et 200 (deux cents) parts de commanditaires de EUR 152,45 (cent cinquante-deux euros et quarante-cinq cents) chacune.

Transfert du siège

Le siège social a en outre été transféré au L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour la Société

Signature

(53024/211/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

HELIX HOLDINGS S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 71.010.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(53025/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

IMPARCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.511.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

IMPARCIAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(53036/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

IMPARCIAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.511.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

IMPARCIAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(53037/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

IGINLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.260.

Il résulte des résolutions du Procès-verbal du Conseil d'Administration de la société IGINLUX S.A. prise en date du 19 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IGINLUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53030/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

IMMOFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 32.175.

1) L'assemblée décide de transformer le capital social, qui était de LUF 1.250.000,- représenté par 1.000 actions de 1.250,- francs chacune en euro 30.986,69 représenté par 1.000 actions sans valeur nominale.

2) Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. ..., fol. ..., case – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53033/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

IMMONACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 78.580.

1) L'assemblée décide de transformer le capital social, qui était de LUF 1.250.000,- représenté par 1.250 actions de 1.000,- francs chacune en euro 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans valeur nominale.

2) Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53035/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

LPM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.878.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 9 août 2001 que:

- le siège social de la société a été transféré du 31, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53084/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

INNOVA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 16.290.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF 2.737.590,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Signature.

(53042/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

INNOVA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 16.290.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF 1.677.035,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Signature.

(53043/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

INNOVA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 16.290.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF 3.298.908,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Signature.

(53044/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

INNOVA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 16.290.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire en date du 4 mai 1998 que Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg, a été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53045/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.
